

Nouvelles obligations

DES COMPTABILITÉS BIENTÔT HARMONISÉES

A partir du 1^{er} janvier 2011, les entreprises devront recourir au plan comptable normalisé. Un changement qui se prépare dès maintenant...

Sébastien Lambotte avec J.-M. G. (texte), Olivier Minaïre (photo)

Au-delà de l'obligation, pour toutes les entreprises luxembourgeoises, de tenir une comptabilité complète et régulière, appropriée à la nature et à l'étendue de leurs activités, le Grand-Duché n'avait jamais imposé de plan comptable ou de schémas de comptabilisation des opérations aux entreprises. Les choses changent. Dans le contexte global de la simplification administrative, dès le 1^{er} janvier 2011, la plupart des entreprises luxembourgeoises seront en effet tenues d'utiliser un plan comptable normalisé (PCN).

C'est loin d'être une surprise. Ces termes étaient déjà repris au niveau de l'article 12 du Code de commerce et de l'article 75 de la loi du 19 décembre 2002. Ces articles prévoient le dépôt, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS), du solde des comptes repris au «plan comptable normalisé». Sa mise en œuvre était donc attendue de longue date. «Il a fallu attendre le règlement du 10 juin 2009 pour voir le contenu et la présentation de ce plan comptable normalisé déterminés», explique Manfred Schneider, client services director chez Alter Domus, entité proposant des services de gestion et d'administration de sociétés.

Il faut dire qu'il régnait au Luxembourg, jusque maintenant, en matière de plan comptable, un certain chaos. «Dans ma courte expérience professionnelle au sein de fiduciaires au Luxembourg, j'ai connu plusieurs plans comptables différents», explique Johan Montfort, senior accountant chez Fideos. D'une fiduciaire à l'autre, cela pouvait changer. Celui que nous utilisons ici, par exemple, est très proche du plan comptable normalisé français.»

Cette situation offrait l'avantage de proposer à la clientèle luxembourgeoise, largement internationale, de bénéficier d'une certaine flexibilité. Un client belge pouvait se voir proposer un plan comptable proche du plan comptable normalisé belge. Pour un Américain, il pouvait être d'une tout autre nature. Il n'est d'ailleurs pas rare, dans une même fiduciaire, de jongler avec plusieurs plans comptables différents. «Un des objectifs poursuivis par ces nouvelles obligations est la collecte centralisée d'informations dans le cadre de la mise en place de la Centrale des bilans, et ceci dans une logique de simplification administrative», explique Anne-Sophie Theissen, membre effectif, représentant la Chambre de Commerce auprès



«Dans ma courte expérience professionnelle au sein de fiduciaires au Luxembourg, j'ai connu plusieurs plans comptables différents»

Johan Montfort (Fideos)

de la commission juridique du RCS. Il est important de préciser que ce nouveau plan comptable a été élaboré de concert avec les administrations, ainsi que les professionnels de la Place, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et l'Ordre des Experts-Comptables. Il constitue une attente de longue date des professionnels concernés.»

HARMONISER ET UNIFORMISER

A terme, la réduction du délai de dépôt des comptes annuels et la systématisation de ces dépôts devraient faciliter la vie des fiduciaires et experts-comptables, ainsi que des entreprises assurant elles-mêmes leur comptabilité. L'uniformisation des plans comptables devrait aussi permettre une meilleure comparaison entre les comptes. «D'autre part, le législateur, sans doute, veut bénéficier d'une information plus transparente liée à des entreprises dont on a limité la responsabilité à hauteur du capital engagé, ne serait-ce que pour protéger les tiers et leurs propres intérêts», commente Philippe Tailleux, CEO de Sage, éditeur

de logiciel de comptabilité Bob-Luxconverter, spécialement conçu pour faciliter la migration des anciens plans comptables vers le nouveau.

L'ensemble des sociétés commerciales, à quelques exceptions près, les groupements d'intérêt économique, les succursales ou établissements stables réalisant des opérations au Luxembourg sont concernés. Cela fait du monde. Et surtout un nombre considérable de dossiers à traiter en vue de faire migrer les comptes actuels vers ceux déterminés dans le PCN. Tout cela, pour bien faire, avant le 1^{er} janvier 2011. Si, à terme, l'harmonisation des plans comptables est, en effet, susceptible de faciliter la vie de chacun, cela crée surtout, actuellement, des soucis aux experts-comptables.

«La migration des comptes actuels vers ceux déterminés dans le nouveau plan comptable nécessite un travail conséquent», poursuit le CEO de Sage. Et il convient de sensibiliser les entreprises à ce sujet.»

Car cette migration des comptes ne se fait pas sans mal. Et

dans de nombreuses fiduciaires. Dès lors, pour être prêtes dans les temps, ces dernières doivent prendre la problématique à bras le corps. Chez Fideos, par exemple, le plan comptable utilisé jusqu'alors comprend plus ou moins 300 comptes. Dans le nouveau plan comptable, on peut en trouver quelque 1.200. «Pour chaque compte dans une comptabilité existante, il faut trouver celui qui lui correspond dans le PCN», explique Carmen Ionescu, responsable du pôle Comptabilité chez Fideos. *De l'un à l'autre, les appellations ou numéros de compte ne sont pas les mêmes. Pour un seul compte 'ancien', il peut y en avoir plusieurs dans le nouveau PCN. A l'inverse, plusieurs comptes peuvent être regroupés dans un seul au niveau du nouveau plan.*»

Chez Fideos, comme chez Alter Domus, des équipes ont dû être mobilisées pour que tout puisse se dérouler sans désagrément. «Nous avons environ 1.500 clients qui tournent sous le logiciel Bob. C'est un travail fastidieux», précise René Beltjens, managing director d'Alter Domus. *Il a d'abord fallu analyser ce PCN, en comprendre la logique. Nous n'avons reçu aucun avis de la Commission des Normes Comptables. Or, beaucoup de comptes peuvent prêter à interprétation.*»

PRÉSERVER L'HISTORIQUE

Si le contenu et la teneur du PCN ont effectivement été déterminés par le législateur, il faudra encore du temps pour harmoniser et uniformiser les pratiques. Le processus de normalisation, on le constate, n'en est pas encore à son étape ultime. Chez Fideos, de même, on déplore que le PCN n'ait pas été accompagné d'un guide d'utilisation. Un manque que PricewaterhouseCoopers Luxembourg, en collaboration avec le Statec, a en partie comblé, avec la publication, aux éditions Kluwer, d'un ouvrage de 135 pages en trois langues: *Le Plan Comptable Normalisé, un outil au service du Luxembourg*. Un choix trilingue motivé par une étude menée par le Statec en 2006 auprès de 250 entreprises montrant, à l'époque, que plus de 20% des entreprises utilisaient une autre langue que le français pour déposer leurs comptes annuels.

Au-delà de la compréhension, c'est la migration effective des comptes actuellement utilisés vers ceux du nouveau PCN qui peut s'avérer compliquée. «Nous avons envisagé deux possibilités», poursuit Johan Montfort (Fideos), chargé de pré-

parer la migration. *La première était de clôturer les comptabilités des entreprises au 31 décembre 2010 et d'en recommencer de nouvelles pour 2011, sur base du nouveau plan comptable. Mais, en faisant cela, nous aurions perdu l'historique de la comptabilité de l'entreprise, pourtant primordial pour bien piloter celle-ci. Dès lors, nous avons pris l'option de faire migrer les anciens comptes vers les nouveaux déterminés par le PCN.*»

L'opération, toutefois, est technique. Et les logiciels comptables ne permettent pas toujours une migration aisée. C'est à ce niveau que la tâche est sans doute la plus ardue. «L'objectif est de pouvoir automatiser une partie de la migration. Cela demande une bonne préparation au préalable. Mais elle est nécessaire pour éviter les erreurs et limiter les opérations manuelles que devront, d'une manière ou d'une autre, réaliser les comptables au niveau de chaque dossier», commente M. Montfort.

On comprendra que c'est surtout au sein des fiduciaires que les changements vont devoir être opérés. Les entreprises clientes ne devraient pas trop les ressentir. Les seules différences, en effet, se verront dans la présentation des comptes.

De manière générale, assure-t-on chez Alter Domus, les entreprises sont compréhensives. «Nous avons mis un plan de communication en place», explique Manfred Schneider. *Les employés en contact avec nos clients se sont engagés à en discuter avec eux. Le tout pour les rassurer, en démystifiant l'approche, et leur assurer que l'historique de leur compte sera préservé. Ils comprennent que, de toute manière, c'est une obligation légale.*» D'ailleurs, dans la plupart des cas, la comptabilité sous l'ancienne forme pourra toujours accompagner, si le client le désire, les comptes présentés dans le PCN.

Pour les fiduciaires, cette migration a un coût significatif. «Cela représente plusieurs centaines de milliers d'euros», annonce René Beltjens. *Mais ce coût, parce que nous nous y sommes bien préparés, est limité.*» Chez Fideos, on précise que les coûts engendrés, pour peu que la migration soit bien opérée, pourront rapidement être considérés comme des investissements judicieux. Sage, de son côté, lance une invitation aux acteurs de la Place: celle d'appréhender le défi de la migration comme une opportunité pour améliorer ses outils de traitements comptables. L'un dans l'autre, donc, tout le monde devrait s'y retrouver. ●

Information DÈS 2009

Selon Anne-Sophie Theissen (Chambre de Commerce), les professionnels du chiffre sont bien conscients des enjeux et sensibilisés au nouveau plan comptable normalisé. «Nous avons, de notre côté, transmis ce PCN en français en annexe du magazine Merkur de septembre 2009. D'autres institutions, depuis lors, en ont sorti des versions en anglais et en allemand.»

Qu'en est-il cependant des entreprises qui prennent en charge leur propre comptabilité? «La plupart, on a pu le constater, sont au courant. De là à dire qu'elles sont prêtes, c'est autre chose. Ce PCN est en effet éminemment technique. Nous ne prévoyons cependant pas de campagne de sensibilisation à proprement parler. Les obligations de chacun en la matière à partir de 2011 feront sans doute l'objet d'un rappel d'ici quelques semaines dans une de nos publications.»

Au niveau de la Chambre des Métiers, il n'y a pas davantage de campagnes de sensibilisation prévues. Philippe Tailleux, CEO de Sage, éditeur de logiciel de comptabilité, met en garde. «Au sein des entreprises, il y a toujours des aventuriers, des gens peu préoccupés par la gestion. Plus tard ils s'y prendront, plus dur ce sera. Ils peuvent très bien commencer l'année 2011 sans tenir compte de ce PCN. Mais, d'une manière ou d'une autre, début 2012, toutes les entreprises devront déposer des comptes annuels établis à partir de ce PCN.» ● S. L.